

Financements nationaux

Toute demande de financement
doit être étudiée avec votre
réfèrent de territoire

[illegible]

Caf	Je bénéficie ou souhaite bénéficier d’une subvention nationale de fonctionnement Fonds Publics et Territoires	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août
	Partenaire								
J’ai bénéficié d’une subvention en N-1, je transmets mes données de bilan N-1									
La Caf régularise mes droits N-1 si nécessaire, sous réserve de la transmission des données de bilan									
Je dépose ma demande de subvention N									
La commission d’action sociale de la Caf étudie les demandes de subvention N dans la limite des enveloppes budgétaires. Si ma demande est accordée pour un montant : • Inférieur ou égal à 23 000 € : je reçois une notification de droit • Supérieur à 23 000 € : je reçois une convention de financement									
Je retourne ma convention signée s’il y a lieu, avec les pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 2 mois									
Pour les actions en renouvellement dont le montant financé par la Caf est inférieur ou égal à 23 000 €, je perçois un acompte de 70% (le solde m’est versé dans le courant du premier trimestre N+1 sous réserve de la réception du bilan et des factures)									
Pour toute nouvelle action et les actions en renouvellement dont le montant financé par la Caf est supérieur à 23 000 €, je perçois un acompte de 70% (le solde m’est versé dans le courant du premier trimestre N+1 sous réserve de la réception du bilan et des factures)									

Caf	Je bénéficie ou souhaite bénéficier d'une subvention nationale d'investissement Fonds Publics et Territoires	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
J'ai bénéficié d'une subvention en N-1, je transmets mes données de bilan													
La Caf régularise mes droits N-1 si nécessaire, sous réserve de la transmission des données de bilan													
Je dépose ma demande de subvention N													
La commission d'action sociale de la Caf étudie les demandes de subvention dans la limite des enveloppes budgétaires. Si ma demande est accordée pour un montant : • Inférieur ou égal à 23 000 € : je reçois une notification de droit • Supérieur ou égal à 23 000 € : je reçois une convention de financement													
Je retourne ma convention signée s'il y a lieu, avec les pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 2 mois													
Je perçois mon financement au fur et à mesure de la transmission de mes pièces justificatives													

Pour une subvention d’investissement inférieure ou égale à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+3.

Pour une subvention d’investissement supérieure à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+5.

N correspond à l’année de décision de l’aide financière accordée.

Caf Partenaire	Je bénéficie ou souhaite bénéficier d’une subvention nationale d’investissement PIAJE – FME - Investissement ALSH	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Je dépose mon dossier de demande avant le début des travaux													
La commission d’action sociale de la Caf étudie les demandes de subventions dans la limite des enveloppes budgétaires (passage en commission en fonction de la date de dépôt de la demande)													
Si ma demande est accordée, la Caf m’envoie une convention													
Je retourne ma convention signée avec les pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 2 mois													
Je transmets les justificatifs (factures …) attestant de la réalisation de l’investissement dans les délais indiqués dans la convention													
La Caf me verse la subvention d’investissement à réception des pièces justificatives													

Pour une subvention d’investissement inférieure ou égale à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+3.

Pour une subvention d’investissement supérieure à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+5.

N correspond à l’année de décision de l’aide financière accordée.